



## Le petit monde des banquiers, avocats et auditeurs qui profitent des privatisations en Europe

Par [Olivier Petitjean](#)

Mondialisation.ca, 13 mars 2016

[multinationales.org](http://multinationales.org) 11 mars 2016

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Économie](#), [Transnationales](#)

À la faveur de la crise de la dette et des politiques d'austérité, l'Europe est en train de connaître une nouvelle vague de privatisations. De la Grèce au Royaume-Uni, des entreprises et des services publics sont cédés au secteur privé, en dépit de l'opposition des citoyens et de bénéfices douteux pour les finances publiques. Un nouveau rapport du Transnational Institute jette la lumière sur le petit monde des banquiers, auditeurs et avocats qui profitent de ces politiques privatisatrices et les encouragent activement, à Bruxelles et partout sur le continent. Un monde où les conflits d'intérêts sont la norme.

La crise des finances publiques aura été le point de départ d'une nouvelle vague de privatisations en Europe. Le cas le plus connu est celui de la Grèce, qui s'est vue imposer par la Troïka un programme massif et sans précédent de privatisations, touchant aussi bien des entreprises que des propriétés foncières (lire notre enquête [ici](#), ainsi qu'[ici](#) et [là](#) sur le cas particulier des projets de privatisation de l'eau). Mais d'autres pays européens se sont trouvés soumis à une pression similaire : le Portugal, Chypre, l'Irlande, certes, mais aussi l'Espagne et l'Italie (qui s'apprête à privatiser partiellement sa poste et ses chemins de fer), ou encore le Royaume-Uni, qui a privatisé en octobre 2013 sa poste, le Royal Mail.

Ainsi, bien sûr, que la France, bien que la privatisation y progresse plutôt actuellement de manière insidieuse, à travers la cession progressive des participations de l'État dans les entreprises publiques, ou des opérations ponctuelles comme la privatisation de l'aéroport de Toulouse et, bientôt, de ceux de Nice et Lyon.

Pourtant, après des décennies d'expérience de la privatisation et de ses effets réels, on devrait savoir que celle-ci délivre rarement les bienfaits annoncés pour les États ou pour les usagers (voir [notre dossier](#)). Ni bien sûr pour les travailleurs des entreprises concernées, dont les « acquis sociaux » sont souvent les cibles implicites des programmes de privatisation. En fait, c'est la justification même de la privatisation dans un contexte d'austérité budgétaire qui apparaît intrinsèquement viciée : la privatisation ne contribue pas à renflouer les finances publiques, puisque ce sont généralement les entreprises les plus profitables, sources de revenus, qui sont cédées aux investisseurs, et souvent à un prix en deçà de leur valeur réelle.

On l'a à nouveau vérifié avec les récentes privatisations européennes. En Grèce, par exemple, seuls les quatorze aéroports régionaux les plus rentables (ceux des îles touristiques) ont été « empaquetés » et cédés à un consortium allemand, tandis que les autres restaient à la charge de l'État. Systématiquement, la valeur boursière des entreprises

mises en vente a explosé dans les heures qui ont suivi leur introduction en bourse : celle d'AENA, l'entreprise aéroportuaire ibérique, a augmenté de 20% le premier jour de sa cotation, soit un milliard d'euros de manque-à-gagner pour l'État espagnol. Les actions de la loterie nationale grecque ont été vendues 30% moins cher que leur valeur boursière. Celles de Royal Mail ont augmenté de 50% en quelques jours après son introduction à la Bourse de Londres...

### « Une petite coterie de firmes juridiques et financières »

L'acharnement de la Commission européenne et du Fonds monétaire international à promouvoir la privatisation, malgré le peu de preuves de ses bienfaits, s'explique sans doute en grande partie par l'aveuglement idéologique. Alors que les traités européens prévoient une neutralité de principe entre gestion publique et gestion privée, la Commission continue à défendre sans état d'âme les politiques privatisatrices partout sur le continent. Sans hésiter à passer outre la volonté des citoyens exprimée démocratiquement, comme on l'a vu en Grèce où le gouvernement Syriza avait été élu sur un programme explicite d'opposition aux privatisations, mais a été forcé par la Commission et les grands pays européens à revenir sur ses engagements (lire [notre article](#)).

Mais cet acharnement s'explique probablement aussi par l'influence du petit milieu de banques d'affaires, de conseillers financiers et juridiques et de cabinets d'audits qui joue un rôle central, quoique mal connu du public, dans les processus de privatisation. Et qui en profite immensément. Un nouveau rapport du Transnational Institute, intitulé [The Privatising Industry in Europe](#) (« L'industrie de la privatisation en Europe »), lève le voile sur cette « *petite coterie de firmes juridiques et financières [qui] tire des profits considérables de la nouvelle vague de privatisations induite par la crise* », et dont une proportion substantielle est basée au Royaume-Uni. En plus de la rémunération directe de leurs services de conseil ou d'audit, ces firmes profitent souvent de leur position privilégiée pour générer des profits supplémentaires. Pas étonnant dans ces conditions que ces firmes soient aussi des promotrices infatigables de la privatisation auprès des gouvernements et autres institutions publiques.

La Deutsche Bank, par exemple, est « *un acteur important des privatisations européennes et intervient comme conseiller financier ou 'bookrunner' [teneur de livre] de nombreuses introductions en bourse d'entreprises publiques* » ; elle publie parallèlement « *un rapport annuel intitulé Privatisation in the Euro Area ('La privatisation dans la zone euro'), dans lequel elle promeut activement la privatisation* ». Idem pour les « Big Four », les quatre géants de la comptabilité et de l'audit Deloitte, PriceWaterhouseCoopers, KPMG et Ernst & Young (lire [notre enquête](#)), rémunérés pour auditer les entreprises avant leur mise en vente. Côté juridique, les principaux acteurs de la privatisation sont les grands cabinets d'avocats mondiaux, pour la plupart britanniques, comme Freshfields Bruckhaus Deringer, Clifford Chance, Allen & Overy et quelques autres [1].

### Conflits d'intérêts systématiques

Mais les deux acteurs majeurs de l'industrie de la privatisation en Europe sont deux banques d'affaires, Rothschild et Lazard. Cette dernière, en particulier, s'est fait une spécialité du conseil aux États en difficulté financière, confrontés à un niveau d'endettement insoutenable. Un domaine d'activité qu'un ancien banquier de Lazard a décrit ainsi : « *C'est un marché qui offre des taux de profit très importants... Toutes les dépenses sont payées, et il n'y a pas de capital propre en jeu. On ne peut pas faire plus avantageux.* » D'autant

que la banque d'affaires peut jouer sur deux tableaux : d'un côté, sa branche de conseil financier se fait rémunérer pour le suivi des processus de privatisation (moyennant une rémunération, par exemple, de 1,5 million de livres sterling dans le cas de Royal Mail) ; de l'autre, sa branche de gestion d'actifs se retrouve souvent en position privilégiée lors des introductions en bourse. Lors de la mise en vente de Royal Mail, elle figurait parmi 16 investisseurs institutionnels prioritaires, sélectionnés afin d'assurer une base d'actionariat de long terme à l'entreprise. Ce qui ne l'a pas empêché de revendre une bonne partie de ses actions dans Royal Mail une semaine plus tard, en empochant au passage un profit de 8 millions de livres... Dans ce cas comme dans celui d'AENA en Espagne, Lazard a même été accusée d'avoir délibérément fait sous-évaluer la valeur des entreprises mises en vente pour mieux en profiter de l'autre côté - ce que la banque, bien entendu, nie, en assurant maintenir une barrière étanche entre ses deux branches.

Au-delà du cas Lazard, cette industrie de la privatisation paraît entachée de tellement de cas de conflits d'intérêts, voire de corruption, que l'on peut considérer ces abus comme systémiques. En Grèce, le soir même du jour où la loterie nationale a été mise en vente à un prix largement inférieur à sa valeur boursière, le patron de l'agence grecque en charge des privatisations, la TAIPED, montait dans le jet privé de l'un des hommes d'affaires acquéreurs de l'entreprise, pour des vacances dans l'île de Céphalonie. Il a dû démissionner, comme nombre de ses successeurs suite à des faits similaires. Lufthansa, l'entreprise aérienne allemande, a conseillé les autorités grecques sur la privatisation des aéroports régionaux via sa filiale de consulting, tout en étant par ailleurs actionnaire de Fraport, l'heureux bénéficiaire de cette privatisation (tout comme le gouvernement allemand). Au Portugal, la banque Banco Espirito Santo de Investimento a conseillé le gouvernement sur la privatisation de ses entreprises publiques, puis les firmes chinoises qui ont fini par racheter ces entreprises (elle-même a depuis été absorbée par une banque d'investissement chinoise). Et les privatisations qui se profilent en Italie ne semblent pas mieux parties : le président de Poste Italiane est membre du conseil d'administration de Rothschild, tandis que l'un des membres du conseil de Ferrovie dello Stato est un dirigeant d'Ernst & Young.

### **Ces entreprises d'État qui profitent des privatisations européennes**

L'un des paradoxes de la vague récente de privatisations en Europe est qu'elle aura principalement profité... à des entreprises publiques ou quasi publiques. « *Malgré la rhétorique favorable à la gestion privée, nombre de ceux qui ont obtenu des concessions ou acquis des actifs suite à leur privatisation sont des entreprises d'État* », souligne le rapport du Transnational Institute. C'est ainsi que Gazprom ou l'entreprise gazière azéri Socar ont racheté ou voulu racheter des firmes grecques. Fraport, le consortium qui a acquis les aéroports régionaux grecs, est en grande partie la propriété de l'État et des *Länder* allemands. Mais ce sont surtout les firmes chinoises qui se sont illustrées par leurs acquisitions un peu partout sur le continent.

Les entreprises publiques françaises, elles aussi, se sont mises sur les rangs, comme EDF pour racheter son homologue grec, la SNCF dans le secteur du transport ferroviaire ou encore La Poste (lire [notre article](#)). Mais on peut craindre que certaines d'entre elles, comme EDF avec la crise financière que traverse actuellement tout le secteur nucléaire français, pourraient se transformer bientôt de prédateur en proie.

**Olivier Petitjean**

—

[1] Ces cabinets juridiques sont d'ailleurs les mêmes qui d'un côté défendent des firmes dans le cadre de procédures d'arbitrage commercial État-investisseur (dites ISDS) et de l'autre promeuvent activement ces mécanismes ISDS et leur inclusion dans le projet de traité de libre-échange transatlantique TAFTA.

La source originale de cet article est [multinationales.org](http://multinationales.org)  
Copyright © [Olivier Petitjean](http://Olivier Petitjean), [multinationales.org](http://multinationales.org), 2016

---

Articles Par : **[Olivier Petitjean](#)**

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)